



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Commissariats

Question orale n° 1279

Texte de la question

A la suite de nombreuses demandes que M. Julien Dray avait formulées avec les élus de Grigny, Mme Simone Veil, ministre de la ville à l'époque, avait annoncé dans un grand quotidien du soir qu'un commissariat serait implanté à Grigny (Essonne). C'était le 5 juin 1993. Pres de quatre ans se sont écoulés et la situation en matière de sécurité ne s'est pas améliorée, loin s'en faut. C'est pourquoi il demande à M. le ministre de l'intérieur à quelle date précisément les travaux commenceront et quand les Grignois pourront enfin profiter d'un service public qui leur fait aujourd'hui cruellement défaut.

Texte de la réponse

M. le président. M. Julien Dray a présenté une question n° 1279.

La parole est à M. Julien Dray, pour exposer sa question.

M. Julien Dray. Le 5 juin 1993, le ministre de la ville, Simone Veil, annonçait, dans une interview donnée pour présenter sa politique, l'ouverture prochaine d'un commissariat dans la ville de Grigny, répondant ainsi aux nombreuses sollicitations formulées depuis 1988 tant par la municipalité et la population que par le parlementaire que je suis. À plusieurs reprises, j'ai interrogé les gouvernements successifs et tous m'ont répondu que l'affaire suivait son cours.

Pourtant, nous ne savons toujours pas quand commenceront les travaux et quand la population pourra disposer d'un service public de sécurité dont l'absence fait cruellement défaut dans cette ville qui est parfois tristement à la une de l'actualité à cause de la situation sociale dans laquelle se trouve une partie de la population.

Ma question est donc simple : à quelle date les travaux débuteront-ils ? Quand la population disposera-t-elle de ce service public de sécurité ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation.

M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation. Je tiens d'abord à excuser l'absence de mon collègue Jean-Louis Debré, qui m'a demandé de vous transmettre sa réponse.

La commune de Grigny dépend de la circonscription de Juvisy-sur-Orge et dispose actuellement d'un bureau de police implanté dans la cité de la Grande Borne. Cependant ce dispositif est manifestement insuffisant, notamment en raison de l'existence de deux quartiers sensibles, ceux de Grigny 2 et de la Grande Borne, lesquels sont d'ailleurs retenus parmi les 750 zones urbaines sensibles.

C'est pourquoi, la décision de créer un commissariat subdivisionnaire dans la commune de Grigny, arrêtée en 1993, doit être réalisée et le ministre de l'intérieur indique qu'il a donné des instructions pour que le dossier soit suivi avec attention.

Dès le printemps de 1995, un budget de 2,5 millions de francs a été accordé en autorisation de programme pour étude et, quelques mois plus tard, l'architecte a été désigné. En conséquence, les travaux devraient pouvoir commencer cette année et l'autorisation de programme est inscrite au budget de 1997.

Ce commissariat aura une capacité d'accueil de soixante-dix fonctionnaires.

Dans l'attente de la mise en service de cette nouvelle structure decentralisee, la situation du commissariat de Juvisy a ete prise en compte puisque, dans le cadre du pacte de relance pour la ville, ce service a recu un renfort de sept agents supplementaires en 1996, et que trois gardiens de la paix de la 141e promotion y seront affectes le 2 fevrier prochain, c'est-a-dire dans quelques jours.

Le dispositif actuel a d'ailleurs demontre son efficacite dans la lutte contre l'insecurite. Ainsi, l'evolution de la delinquance, constatee dans la circonscription de Juvisy-sur-Orge en 1996 par rapport a l'exercice precedent, affiche une baisse sensible de 6,6 % pour la delinquance generale et de 11,1 % pour les delits de voie publique. Parallelement, le taux d'elucidation des infractions a progresse durant la meme periode de 16,4 %.

A l'image de cette circonscription, la delinquance pour la seule ville de Grigny a enregistre, en 1996, par rapport a 1995, un recul de plus de 18 % du nombre d'infractions et le nombre des delits de voie publique a baisse de pres de 25 % pour la meme periode, ce qui montre l'efficacite des mesures prises.

Par ailleurs, le ministre de l'interieur me demande de souligner que la commune de Grigny beneficie regulierement de l'activite des unites departementales de l'Essonne et de la presence des CRS en mission de securisation.

Tels sont, monsieur le depute, les elements d'information que le ministre de l'interieur m'a demande de vous communiquer, sur l'operation de construction de ce commissariat qui devrait debuter au cours de cette annee.

M. le president. La parole est a M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Je vous remercie, monsieur le ministre, des precisions que vous avez apporte'es, mais je tiens a revenir sur deux elements de votre intervention.

D'abord, je prends acte avec satisfaction du fait que les travaux de construction du commissariat devraient commencer cette annee, ce qui devrait normalement aboutir a son ouverture courant 1998.

Ensuite, je veux souligner que les chiffres que vous avez donne's ne font que dresser un etat statistique. Ils ne prennent nullement en compte le fait que, en raison de l'absence d'un commissariat a proximite, de chez eux de nombreuses victimes d'infraction ne portent plus plainte, d'autant que les interesses ont l'impression que cela ne sera pas suivi d'effets. Ainsi toute une partie de la population vit actuellement dans une situation d'abandon.

C'est pourquoi nous avons reclame la construction de ce commissariat.

La vie quotidienne nous montre que la situation ne s'est pas amelioree sur le plan de la securite, la population nous le rappelle sans cesse. Il est donc indispensable de rapprocher les effectifs de police de la population et d'instaurer un maillage beaucoup plus precis que celui existant aujourd'hui.

Données clés

Auteur : [M. Dray Julien](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1279

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 janvier 1997, page 81

Réponse publiée le : 22 janvier 1997, page 220

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 janvier 1997